



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

2024-03-07

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 08

Absents : 06

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### Procurat ion(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. DUBOST Pierre

### Etai (ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

### Etai (ent) excusé(s) :

M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLoux Aurélie, M. DUBOST Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SENDRA Valérie

Date de convocation  
11/03/2024

**CONTRAT DE TRAVAIL JOCELYNE MASSACRIER**

Monsieur le Maire informe les élus que le Contrat à Durée Déterminée conclu avec Madame Jocelyne MASSACRIER prendra fin le 31 Août 2024 et ajoute qu'elle ne souhaite pas le renouveler pour l'année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de recrutement afin de remplacer Madame MASSACRIER pour la rentrée prochaine pour un contrat de 6 heures par semaine en période scolaire annualisée.

Il rappelle que l'agent sera recruté pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique Territorial, emploi de catégorie C à temps non complet et assurera les missions suivantes :

- Ménage bâtiments communaux

L'agent contractuel percevra la rémunération afférente à l'indice brut 367 (indice majoré 366) correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Cependant, le cas échéant, Monsieur le Maire souligne que l'on pourrait faire appel à une société de nettoyage.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement ;
- d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires ;
- de prévoir cette enveloppe au budget,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bussy-Albieux,  
le 19 Mars 2024

La Secrétaire de Séance  
Valérie SENDRA



Le Maire  
Serge DERORY



Affichage fait le.....26 MARS 2024..... numériquement